

Mémoire de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-359

***Appel aux observations sur la demande du gouverneur en conseil de faire
rapport sur les modèles de distribution de programmation de l'avenir***

Ottawa, 1^{er} décembre 2017

Sommaire exécutif

1. Dans ce mémoire, la FCFA, en tant que porte-parole nationale des communautés francophones et acadiennes du Canada, s'attarde à divers enjeux qui ont trait à la manière dont les francophones en situation minoritaire consommeront des contenus audio et vidéo et français au cours des prochaines années.
2. **L'accès à la large bande** : Depuis plusieurs années, les décideurs politiques et gouvernementaux présentent Internet comme la solution par excellence aux carences en termes de contenus audio et vidéo en français en milieu minoritaire. Or, de nombreux enjeux demeurent au niveau de l'accès des francophones vivant en situation minoritaire à la large bande, que ce soit des questions de disponibilité ou de coût. Étant donné le rattrapage considérable à faire à plusieurs endroits, il est raisonnable de prévoir qu'il faudra plus que cinq ans pour régler les problèmes d'accès. Il serait aussi pertinent de prévoir des mesures pour assurer que les communautés francophones en milieu minoritaire où il existe des lacunes figurent parmi les publics prioritaires pour les investissements visant à améliorer les infrastructures de télécommunications.
3. **La programmation télé/vidéo sur les plateformes traditionnelles et Internet** : Les services de radiodiffusion traditionnels demeurent de loin les principaux producteurs de contenu à l'intention des francophones vivant en situation minoritaire ; ils génèrent plusieurs des contenus francophones disponibles en ligne et sur les médias sociaux, mais ces contenus souffrent d'un déficit de visibilité. D'autre part, ce ne sont pas tous les contenus de ces radiodiffuseurs qui sont disponibles en ligne. En revanche, les services par voie de contournement comme Netflix ne répondent nullement aux besoins des francophones.
4. **Le financement de la production canadienne et francophone** : La baisse généralisée des abonnements aux câblodistributeurs ou aux distributeurs par satellite crée une situation difficile pour le financement du contenu canadien. Cela aura un impact non seulement sur le Fonds des médias du Canada, mais aussi sur les revenus des diffuseurs francophones qui bénéficient d'une ordonnance de distribution obligatoire au service de base. Inversément, des services comme Netflix ont accès au marché canadien sans contribuer à la programmation canadienne. La FCFA recommande donc que le gouvernement du Canada impose une taxe à Netflix, les revenus de laquelle seront réinvestis dans la production canadienne dans les deux langues officielles.
5. **La radio communautaire** : En milieu minoritaire, la radio communautaire de langue française demeure plus populaire que jamais. Là où elle existe, elle est souvent la seule source de contenus locaux en français. Or, il existe un déséquilibre entre ce qu'on attend de ces radios et les moyens dont elles

disposent pour répondre à ces attentes. La FCFA réitère qu'il est essentiel de créer un fonds d'appui aux médias communautaire pour garantir à chaque radio et chaque journal communautaire un minimum vital pour s'acquitter de son mandat.

6. **Le FM et l'accès à la radio** : La radio sur bande FM demeure aussi populaire que jamais, à un point tel que dans les grands centres, le spectre est souvent saturé. En milieu rural ou éloigné, il y a peu d'incitatif pour les radios communautaires d'abandonner la bande FM. Le CRTC pourrait donner un sérieux coup de pouce à ces radios en exigeant que les manufacturiers de téléphones intelligents et les fournisseurs de téléphonie mobile activent la puce qui permet aux téléphones de recevoir les signaux FM.
7. **Vers une nouvelle loi sur les communications** : La FCFA propose trois principes qui devraient faire partie d'une nouvelle loi, soit le reflet des spécificités des minorités de langue officielle dans le système canadien de diffusion, l'élimination de l'exemption de réglementation dont bénéficient les plateformes numériques, et une codification des règles du jeu pour les services de distribution de programmation de propriété étrangère.

Introduction

8. La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada soumet ce mémoire, dans le cadre de la présente instance, dans son rôle de porte-parole nationale de 2,7 millions de Canadiens et Canadiennes d'expression française vivant en situation minoritaire dans neuf provinces et trois territoires au pays. **La FCFA souhaite comparaître si le Conseil tient des audiences publiques en suivi à cet appel d'observations.**
9. Créée en 1975, la FCFA a pour mandat d'être la voix nationale active, inclusive et engagée des communautés qu'elle représente, vouée à la promotion de la dualité linguistique, au développement de la capacité de vivre en français d'un bout à l'autre du pays et à la pleine participation des citoyens et des citoyennes francophones à l'essor du Canada. Elle regroupe 18 membres, dont 12 associations porte-parole provinciales et territoriales et six organismes nationaux actifs en culture, en justice, en services à la petite enfance et auprès des aînées et aînés, de la jeunesse et des femmes. Elle coordonne également le Forum des leaders, une alliance de 42 organismes francophones engagés à travailler ensemble au bénéfice des collectivités de langue française au pays.
10. Dans son rôle de représentation, la FCFA intervient régulièrement devant le CRTC sur les enjeux qui touchent l'accès des francophones vivant en situation minoritaire à des contenus audio et vidéo dans leur langue et reflétant leurs réalités. Elle a également comparu, l'an dernier, dans le cadre du processus public sur le service de base en matière de télécommunications (avis de consultation de télécoms 2015-134), afin de faire valoir qu'un francophone qui n'a pas un accès convenable à Internet haute vitesse se retrouve « doublement minoritaire ».
11. Les interventions de la FCFA se situent en bonne partie sur le terrain de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, soit l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement et appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. La partie VII inclut également un impératif implicite de prise en compte des réalités spécifiques de ces communautés. Cet impératif a d'ailleurs été reconnu par le CRTC dans le type de questions posées à la FCFA lors des audiences publiques sur le service de base en télécommunications.
12. La FCFA s'intéresse au présent appel aux observations de la même manière. Le propos de la Fédération, dans le présent mémoire, s'attarde à la manière dont les communautés francophones en situation minoritaire consommeront des contenus audio et vidéo et français au cours des prochaines années, à la manière dont ceux-ci seront produits, et aux défis présents et futurs liés à l'accès à des contenus de langue française reflétant les réalités de ces communautés.

Section 1 : l'enjeu persistant de l'accès à Internet haute vitesse

13. Depuis plusieurs années, les décideurs politiques et gouvernementaux présentent Internet comme la solution par excellence aux carences en termes de contenus audio et vidéo en français en milieu minoritaire. Or, la base même qui est nécessaire pour mettre cette « solution » pleinement à profit – un accès convenable à Internet large bande – demeure, dans plusieurs communautés francophones rurales ou éloignées, inexistante ou trop dispendieuse.
14. Dans le mémoire qu'elle a soumis au CRTC en 2016 dans le cadre de l'examen des services de télécommunications de base (Avis de consultation CRTC 2015-134), la FCFA a décrit en détail les « trous » majeurs qui existaient alors en matière d'accès à Internet haute vitesse un peu partout au pays. Nous y avons parlé de la communauté francophone de la péninsule de Port-au-Port (Terre-Neuve-et-Labrador), où plusieurs disent qu'il est préférable de mettre son téléphone en mode avion pour éviter qu'il ne cherche un réseau cellulaire qui n'existe pas. Nous y avons également mentionné des régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse comme la Baie Sainte-Marie et le Cap-Breton, où les vitesses s'apparentent presque à celles du « dial-up ».
15. Cette réalité demeure sensiblement inchangée. Par exemple, les enjeux d'accès à Internet haute vitesse dans des endroits comme les comtés unis de Prescott-Russell, en banlieue de la capitale nationale, sont ressortis dans les consultations qui ont mené à la publication du *Livre blanc sur les médias francophones* par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (septembre 2017).
16. À plusieurs endroits où la large bande est disponible à des vitesses relativement convenables, la demande accrue sur la bande passante, due à l'utilisation simultanée de multiples applications par plusieurs utilisateurs, peut, à court ou moyen terme, poser problème. C'est le cas, notamment, de plusieurs écoles qui ont recours concurremment à l'approche AVAN (Apportez votre appareil numérique) et aux conférences Skype.
17. Les enjeux de coût de la large bande dans les trois territoires de l'Arctique, déjà relevée par la FCFA – comme par plusieurs autres intervenants – dans son mémoire susmentionné au CRTC, demeurent également endémiques. À Iqaluit, un forfait de 5Mbps en téléchargement et 512K en téléversement, avec une limite de 20 Go, coûte présentement 180 \$ par mois.¹ Même si la situation est quelque peu meilleure au Yukon, il en coûte tout de même 111 \$ par mois pour un forfait de 50Mbps/3Mbps, avec une limite de 200 Go.²

¹ Northwestel, <http://www.nwtel.ca/shop/internet/plans-rates/igaluit>, consulté le 27 novembre 2017

² Id., <http://www.nwtel.ca/shop/internet/plans-rates/whitehorse>, consulté le 27 novembre 2017

18. Cette situation nordique est problématique parce que dans les trois territoires, la francophonie est en croissance. Ainsi, les données linguistiques du dernier recensement montrent que la population connaissant les deux langues officielles a cru, entre 2011 et 2016, de 11,1 % au Yukon, de 14,9 % aux Territoires du Nord-Ouest et de 27,1 % au Nunavut³.
19. En somme, à la question *les réseaux à large bande sont-ils en mesure de permettre aux francophones en milieu minoritaire d'accéder à du contenu audio et vidéo?* il faut donc répondre que cela dépend où ils vivent. Les communautés francophones et acadiennes sont présentement réparties en info-riches et en info-pauvres. Le coût de la bande passante force une francophone du Nunavut à épuiser son lot mensuel de données pour télécharger – en une heure et demie – une émission en français ; à d'autres endroits, l'absence de réseau cellulaire ou la dépendance sur Xplornet limite les possibilités en termes d'accès à des contenus audio et vidéo en français.
20. Quelles sont les chances que ces problèmes soient totalement réglés d'ici cinq ans? Certes, dans sa politique réglementaire de télécom CRTC 2016-496, le CRTC a porté à 50Mbps et 10Mbps les vitesses-cibles d'accès minimal à Internet haute vitesse. Le gouvernement fédéral investit pour étendre l'accès à la large bande, et le CRTC a annoncé la création d'un fonds en ce sens. Quoiqu'appréciées, ces décisions ne produiront vraisemblablement des résultats qu'à long terme. Après tout, les vitesses-cibles établies par le CRTC en 2011 (5Mbps et 1Mbps) demeureraient toujours indisponibles ou marginalement disponibles lors que le Conseil les a revues à la hausse cinq ans plus tard.
21. Il faut également reconnaître que le travail de rattrapage à faire, en matière d'accès à la large bande, est immense. On parle de régions où l'infrastructure n'existe pas et où les fournisseurs n'ont pas l'intention de l'installer, comme dans certains villages de la région de Beaubassin-Est au Nouveau-Brunswick. On parle également d'un patchwork de solutions qui varie de région en région, avec des rôles variables du secteur privé et des programmes gouvernementaux d'un endroit à l'autre.
22. Dans ce contexte, il semble raisonnable de prévoir que les communautés francophones en situation minoritaire en milieu rural ou éloigné n'auront pas toutes acquis un accès à la large bande à des vitesses convenables dans les cinq prochaines années. Le rattrapage sera sans doute beaucoup plus long.

³ Statistique Canada, *Connaissance des langues officielles selon l'âge (Total), variation en % (2011 à 2016) pour la population à l'exclusion des résidents d'un établissement institutionnel du Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016*, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/lang/Tableau.cfm?Lang=F&T=21&Geo=00&SP=1&view=3&age=1>, consulté le 27 novembre 2017

23. Malgré les investissements pour étendre l'accès à la large bande, il arrive que de petites communautés francophones en milieu rural ou éloigné tombent sous le radar en ce qui a trait aux priorités des gouvernements et du secteur privé, et ne savent pas à quel intervenant s'adresser pour régler leurs problèmes d'accès à Internet haute vitesse.
24. Compte tenu de la situation et de la menace linguistique et culturelle liée à l'isolement de ces communautés, il nous semblerait approprié que les initiatives du gouvernement fédéral pour étendre l'accès à Internet haute vitesse comportent une lentille relative à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Dans la perspective de favoriser l'épanouissement de ces communautés et d'appuyer leur développement, il serait pertinent de créer des mécanismes pour faire en sorte que les collectivités francophones en situation minoritaire figurent au chapitre des investissements prioritaires pour l'amélioration des infrastructures de télécommunication.

Section 2 : le contenu francophone, le milieu de la production, les services de radiodiffusion traditionnels et les services Internet

25. Dans l'avis de consultation pour la présente instance, le CRTC sollicite des perspectives sur la manière dont le comportement des consommateurs évoluera au cours des cinq prochaines années en termes d'accès à du contenu audio et vidéo. On parle plus précisément, ici, des services de radiodiffusion traditionnels et des services Internet.
26. Les services de radiodiffusion traditionnels demeurent de loin les principaux producteurs de contenu de langue française à l'intention des francophones vivant en situation minoritaire. Certains de ces services – particulièrement Radio-Canada, TFO et Unis TV – ont développé des plateformes relativement performantes en matière de contenus en ligne. Nous y reviendrons plus loin.
27. Au chapitre des services Internet, les services par voie de contournement comme Netflix ne répondent nullement aux besoins des francophones en termes de contenus audio et vidéo. Étant donné que ces services sont exempts de toute réglementation, ils font peu d'effort pour offrir des contenus de langue française. Le manque de détails sur l'entente survenue entre Netflix et le gouvernement du Canada est d'ailleurs éloquent à cet égard : on ne connaît pas le pourcentage de la somme investie par Netflix qui sera consacré à la production francophone. Et

encore est-il clair, lorsqu'on parle de production francophone, qu'on réfère à la production *québécoise*⁴.

28. Dans une dynamique où ce sont les forces du marché qui dictent les décisions d'investissement de Netflix, la production québécoise fait déjà figure de parent pauvre ; le contenu francophone en milieu minoritaire, lui, est invisible. Dans ces circonstances, les francophones vivant en milieu minoritaire utilisent Netflix précisément de la même manière que le reste des Canadiens et des Canadiennes : pour regarder des séries populaires américaines ou étrangères comme *Stranger Things* ou *The Crown*, avec sous-titrage en français ou non. Lorsque cela se produit, deux grands objectifs de la politique canadienne en matière de radiodiffusion en prennent pour leur rhume : celui qui a trait à la souveraineté culturelle canadienne, et celui qui a trait au reflet de la dualité linguistique du pays.
29. Là où les services Internet offrent des contenus audio et vidéo de langue française provenant des communautés francophones et acadiennes, il s'agit souvent de contenu généré par l'utilisateur ou, à tout le moins, compilé par l'utilisateur. La notoriété des contenus se bâtit généralement à la faveur du bouche à oreille, par le biais des médias sociaux. À preuve, la liste de lecture *HQ: hors Québec* sur Spotify, la série *How to Be French en Alberta* réalisée par les Productions Loft, ou encore *Franco Alliance*, un magazine vidéo dédié à la francophonie canadienne créé sur YouTube au début de l'automne 2017.
30. En bref, si les nouvelles plateformes peuvent représenter un avantage – par exemple, iTunes facilite l'accès à la musique francophone produite à l'extérieur du Québec – il reste qu'étant donné la taille exigüe de nos communautés et que l'offre de contenu n'y obéit pas à une logique de marché, on peut raisonnablement prévoir que les nouvelles initiatives à cet égard demeureront largement le fait d'individus, de petites entreprises de production ou d'associations communautaires.
31. Dans ces circonstances, les contenus francophones sur les plateformes en ligne sont majoritairement ceux qui sont générés par des radiodiffuseurs traditionnels comme Radio-Canada, TFO, TV5 et Unis et d'autres radiodiffuseurs de langue française. Ceci dit, ces contenus web ou balado souffrent souvent d'un déficit de visibilité. Encore une fois, la notoriété de ces contenus se répand de bouche à oreille sur les médias sociaux : c'est le cas de la première websérie franco-albertaine, *Abigaëlle et le date coaching*, produite par TV5. Il y a ici un enjeu de découvrabilité pour un public francophone dispersé et souvent difficile à rejoindre par les voies publicitaires traditionnelles. Peut-être évoluera-t-on vers un modèle

⁴ TFO, *Entente Canada/Netflix : le double discours de Mélanie Joly*, <https://www5.tfo.org/onfr/entente-canadanetflix-le-double-discours-de-la-ministre-joly/>, consulté le 27 novembre 2017

où des agrégateurs de contenu permettront aux Canadiens et aux Canadiennes d'expression française d'identifier et de découvrir facilement les contenus de langue française.

32. Il est également important d'inciter les radiodiffuseurs francophones à mettre tout leur contenu télévisuel en ligne, ce qui n'est pas nécessairement le cas à l'heure actuelle. Par exemple, dans le cas de la chaîne Unis, plusieurs contenus sont en ligne pour une semaine, puis disparaissent. Une telle mesure encouragerait sûrement les plus jeunes à consommer davantage de contenu télévisuel en français.

Les francophones et les abonnements aux EDR

33. Au niveau des contenus vidéo, une étude réalisée en 2010-2011 pour le compte de Patrimoine canadien pour évaluer les impacts de la transition à la télévision numérique sur les francophones en situation minoritaire laissait entendre que ceux-ci, de par leur situation géographique souvent plus isolée et de par leur souci d'avoir accès au plus grand nombre possible de canaux de langue française, étaient peut-être plus susceptibles que la population générale d'être abonnés à des forfaits des EDR terrestres ou par SRD.
34. Au fur et à mesure que les coûts des forfaits et la multiplication des options web ou mobile amènent les Canadiens et les Canadiennes à couper le cordon, les francophones vivant en milieu minoritaire deviendront sans doute de plus en plus nombreux à se tourner vers les contenus en ligne ou en baladodiffusion dont nous avons parlé aux paragraphes 28 et 30. Encore faut-il, cependant, qu'ils soient facilement identifiables et découvrables.

La baisse des abonnements aux EDR et le financement de la production canadienne

35. On ne saurait bien sûr ignorer que la baisse généralisée des abonnements aux câblodistributeurs ou aux distributeurs par satellite crée une situation difficile pour le financement du contenu canadien. C'est bien sûr une situation que le gouvernement du Canada a cherché à corriger en septembre, en annonçant l'injection de 349M \$ dans le Fonds des médias du Canada. Cela risque toutefois de n'être qu'une solution à court et moyen terme. Les chaînes qui bénéficient d'une ordonnance de distribution obligatoire au service de base en vertu de l'article 9. (1) h) sont, elles aussi, à risque de perdre des revenus.
36. Cette baisse des abonnements est combinée au fait que les services par voie de contournement contribuent généralement assez peu au système de radiodiffusion canadien, alors qu'ils ont le privilège d'avoir un accès libre à notre marché, puisqu'ils ne sont soumis à aucune mesure réglementaire. Le géant américain Netflix a peut-être signé une entente ponctuelle l'engageant à investir

500M \$ en production canadienne, mais il s'en sort sans avoir à spécifier un quelconque pourcentage de production francophone. Pire : au même moment où cette entente était dévoilée, Netflix annonçait parallèlement une hausse de 1 \$ de ses frais d'abonnement.

37. Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Canada et le CRTC ont préféré éviter d'imposer quelque contrainte que ce soit à Netflix, préférant s'en remettre aux forces du marché. La FCFA est de plus en plus convaincue que cette façon de faire mènera, à long terme, à l'abandon des principes de souveraineté culturelle canadienne et des grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion, y compris le reflet de la dualité linguistique canadienne.
38. Depuis que l'entente entre le gouvernement du Canada et Netflix a été rendue publique, on sait que d'autres gouvernements, ailleurs sur la planète, n'hésitent pas à taxer Netflix.⁵ On sait par ailleurs que l'Assemblée nationale du Québec a adopté une motion à l'unanimité en ce sens au mois d'octobre.

Recommandations

- 39. La FCFA recommande donc que le gouvernement du Canada suive l'exemple de pays comme la France et de l'Australie et impose une taxe à Netflix, les revenus de laquelle seront réinvestis dans la production canadienne dans les deux langues officielles.**

Section 3 : la radio FM et la radio en ligne

40. On ne saurait traiter des moyens futurs de distribution de programmation sans aborder la question de la radio. En 1995, le CRTC prévoyait que la radio numérique remplacerait le FM et le AM⁶ ; il était généralement acquis qu'une période de quinze ans verrait une transition graduelle à la radio numérique et culminerait avec l'abolition du FM en 2010. Or, sept ans après cette date-butoir, la radio FM demeure plus populaire que jamais. Même avec l'arrivée de la radio Internet, le spectre du FM est saturé dans plusieurs grandes villes et, chaque fois qu'une fréquence se libère, plusieurs joueurs du secteur privé se font compétition pour l'obtenir. De façon générale, la radio FM ne semble donc pas près de disparaître.

⁵ Journal de Montréal, *La « taxe Netflix » populaire ailleurs qu'au Canada*, 27 septembre 2017, <http://www.journaldemontreal.com/2017/09/27/la--taxe-netflix-populaire-ailleurs-quau-canada>, consulté le 27 novembre 2017

⁶ CRTC, Politique régissant l'implantation de la radio numérique, avis public CRTC 1995-184, <http://crtc.gc.ca/fra/archive/1995/pb95-184.htm>, consulté le 27 novembre 2017

41. En milieu minoritaire, la radio communautaire de langue française demeure plus populaire que jamais. Et pour cause : là où elle existe, elle est souvent la seule source de contenus – musique, nouvelles, affaires publiques, culture, etc. – locaux en français. Au fur et à mesure que les diffuseurs du secteur privé se sont retirés des régions, le statut de la radio communautaire comme médium de premier service est devenu de plus en plus clair.
42. Lorsqu’une crise du verglas a paralysé la Péninsule acadienne et l’Est du Nouveau-Brunswick, à l’hiver 2017, les résidents se sont tournés en priorité vers CKRO Radio Péninsule (et, dans une moindre mesure, vers la radio de Radio-Canada à Moncton) pour obtenir de l’information sur les emplacements où trouver refuge, les mises à jour d’Énergie NB ou même où se procurer de l’essence pour une génératrice. Le CRTC a reconnu ce rôle critique des radios communautaires en exigeant qu’elles acquièrent l’équipement pour faire partie du Système national d’alertes au public (SNAP) et en précisant qu’elles « *peuvent être la principale, voire l’unique source de renseignements locaux de leur auditoire* »⁷.
43. Ce qui n’est pas suffisamment reconnu par le gouvernement, par contre, c’est le déséquilibre qui existe entre ce qu’on attend de ces radios et les moyens dont elles disposent pour répondre à ces attentes. Ayant hérité d’un mandat de couverture locale délaissé par le secteur privé, les radios communautaires n’ont pas plus de ressources pour s’acquitter correctement de ce mandat. Les pertes considérables qu’elles ont encaissé au niveau des placements publicitaires gouvernementaux, au profit d’Internet, ont fragilisé plusieurs de ces stations.
44. Tout juste une semaine avant le dépôt du présent mémoire, une radio membre de l’Alliance des radios communautaires du Canada, CKRP Radio Rivière-la-Paix de Falher en Alberta, a cessé d’émettre. C’est la première fois que les communautés francophones et acadiennes perdent une radio communautaire ; or, un total de 9 radios sur les 25 qui existent à l’heure actuelle sont à risque⁸.
45. À l’hiver 2016, l’Alliance des radios communautaires du Canada, l’Association de la presse francophone et la FCFA ont toutes trois réclamé la création d’un fonds d’appui qui garantirait à chaque médium communautaire un revenu minimal pour remplir son mandat⁹. Cette demande demeure tout à fait pertinente.

⁷ CRTC, Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2014-444, par. 16, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2014/2014-444.htm>, consulté le 27 novembre 2017

⁸ Francopresse, *Fermeture de CKRP : Un total de 9 radios communautaires sur 25 en péril*, <https://www.francopresse.ca/2017/11/24/fermeture-de-ckrp-un-total-de-9-radios-communautaires-sur-25-en-peril/>, consulté le 27 novembre 2017

⁹ Comité permanent du Patrimoine canadien, témoignages, 8 mars 2016, <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CHPC/reunion-6/temoignages>, consulté le 27 novembre 2017

46. De façon plus générale, ceux et celles qui doutent toujours de la popularité continue du FM à l'ère du mobile devraient s'intéresser à ce qui se passe à Jasper, en Alberta, où la communauté francophone a obtenu après dix années de lutte une ré-émettrice permettant de capter la Première Chaîne de Radio-Canada en provenance d'Edmonton. La persistance des francophones de Jasper montre bien l'importance qu'ils accordent à un accès au signal de Radio-Canada. Par ailleurs, le profil de la population de Jasper explique bien l'attrait de l'écoute radio par ondes hertziennes : il s'agit d'une population mobile, qui se déplace souvent en voiture. Les constructeurs automobiles n'ayant pas à date embrassé la radio numérique, et les radios francophones étant généralement peu disponibles sur Sirius XM, nous ne voyons présentement rien dans l'environnement qui permettrait de prédire un changement majeur dans le comportement des auditeurs et des auditrices francophones en milieu minoritaire dans un avenir rapproché.
47. Par ailleurs, les radios communautaires de langue française – et même les stations de Radio-Canada en milieu minoritaire – sont souvent situées dans des endroits où elles font face à peu de compétition ; en milieu rural ou éloigné, elles diffusent sur un spectre peu achalandé. Dans ces circonstances, bien qu'elles fassent pour la plupart du streaming sur Internet, il existe peu de raisons pour elles d'abandonner la bande FM.
48. Au contraire, puisque la radio FM continue à montrer sa popularité, le CRTC a une belle occasion de donner un sérieux coup de pouce aux radios locales et à l'accès au contenu francophone. L'ARC du Canada et la National Campus Radio Association ont fait valoir à plusieurs reprises que les téléphones intelligents ont la capacité de recevoir les signaux FM. En obligeant les manufacturiers de téléphones et les fournisseurs de téléphonie mobile à activer cette puce qui, par défaut, ne l'est pas actuellement, on multiplierait les possibilités pour les Canadiens et les Canadiennes d'avoir accès à des contenus radio pertinents pour eux sans qu'ils aient à passer par des forfaits aux coûts souvent onéreux pour écouter la radio en streaming sur Internet.

Recommandations

49. La disparition de CKRP Radio Rivière-la-Paix a montré la fragilité du réseau des radios communautaires. De l'aveu même de l'ARC du Canada, certaines stations pourraient ne pas pouvoir attendre longtemps une action du gouvernement fédéral visant à sauvegarder la radio locale. **La FCFA réitère qu'il est essentiel de créer rapidement un fonds d'appui aux médias communautaire pour garantir à chaque radio et chaque journal communautaire un minimum vital pour s'acquitter de son mandat.**

50. En appui à l'ARC du Canada, la FCFA recommande que le CRTC, par voie de politique ou d'ordonnance, exige que les manufacturiers de téléphones intelligents et les fournisseurs de téléphonie mobile activent la puce qui permet aux téléphones de recevoir les signaux FM.

Section 4 : des principes pour une nouvelle Loi sur les communications

51. Le gouvernement du Canada a annoncé en septembre qu'il procéderait à une modernisation de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui n'a pas été révisée depuis 1991 – époque où Internet et les médias sociaux n'existaient pas, et où les secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications étaient parfaitement étanches. L'ancien président du CRTC, Konrad von Finckenstein, a plaidé dès 2011 pour un cadre unifié qu'il appelait une *Loi sur les communications*. Cela tombe sous le sens.

52. La FCFA énonce ici, de manière non-exhaustive, quelques principes qui devraient faire partie d'une loi renouvelée régissant les communications et le contenu audio et vidéo au Canada, peu importe le nom qu'elle portera :

- Qu'elle précise les objectifs de la politique canadienne en matière de radiodiffusion, en spécifiant, au-delà du reflet de la dualité linguistique canadienne, que le système canadien de radiodiffusion doit aussi refléter les spécificités des minorités de langue officielle ;
- Qu'elle abolisse l'exemption de réglementation dont bénéficient les plateformes numériques et en ligne (sauf pour le contenu généré par l'utilisateur) afin de permettre une réelle surveillance du système par le CRTC;
- Qu'elle codifie les règles du jeu pour les services de distribution de programmation de propriété étrangère qui opèrent au Canada, afin que ceux-ci contribuent adéquatement au système canadien de radiodiffusion.

Conclusion

53. Les temps changent. Les modes qu'utilisent les Canadiens et les Canadiennes pour consommer des contenus audio et vidéo évoluent. Le gouvernement du Canada et le CRTC sont bien avisés de procéder à une réflexion sur cette évolution et sur la transformation en profondeur qui s'opère dans les secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications. Le gouvernement et le CRTC sont aussi bien avisés d'agir avec force pour assurer que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, peu importe où ils vivent, puissent accéder à ces contenus sur les plateformes de leur choix. Nous avons décrit les défis qui demeurent en termes d'accès à Internet large bande ; le Canada ne peut prétendre être un leader à ce chapitre lorsque les résidents des régions rurales ou éloignées demeurent sans la capacité d'accéder à des contenus en streaming en ligne.
54. Cependant, il est très important de se rappeler que malgré la lame de fond que représente cette transformation, certains éléments demeurent constants. La télévision demeure la télévision, qu'on la regarde sur un téléviseur, sur un écran d'ordinateur ou sur une tablette, qu'il s'agisse d'un bulletin de nouvelles de 18 h, d'une série sur Netflix, d'un épisode de 8 minutes d'une websérie ou d'une diffusion en direct sur Péricope. La radio demeure la radio, sur FM, sur Sirius XM, ou en voiture.
55. Surtout, les Canadiens et les Canadiennes n'ont rien perdu de leur intérêt pour les nouvelles de chez eux, pour la programmation qui reflète leur réalité, pour de la musique d'artistes de leur communauté, pour des contenus de proximité, pour des dramatiques et émissions de variété où ils se reconnaissent. Enfin, les objectifs de la politique canadienne en matière de radiodiffusion, particulièrement ceux qui sont énoncés à l'article 3.d) de la *Loi sur la radiodiffusion*, n'ont rien perdu de leur pertinence.
56. C'est pourtant tout cela qui est à risque de s'effriter alors que les médias privés locaux disparaissent les uns après les autres et que les médias communautaires peinent à continuer leur travail. C'est tout cela qui est à risque alors que les contributions au contenu canadien baissent au fur et à mesure que les Canadiens et les Canadiennes coupent le cordon et se tournent vers des services qui, eux, contribuent peu ou pas du tout au système canadien de radiodiffusion. Pour paraphraser le titre – prescient, d'ailleurs – du rapport sur l'état du système de radiodiffusion publié par le Comité permanent du Patrimoine canadien en 2003, c'est notre souveraineté culturelle qui est en jeu.

****FIN DU DOCUMENT****